



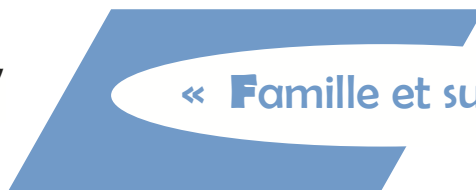
UNAPEDA Infos



Les 1, 2 et 3 mai 2008
Inscrivez-vous vite !

Unapeda tel : 0820.36.04.02

Veuillez noter notre nouvelle adresse
mail : accueil@unapeda.fr



« Famille et surdit  »



Journ es
familiales

Cette ann e l'Unapeda organise ses journ es familiales   Granville dans la Manche, avec l'appui de l'Ariada (Association R gionale pour l'Insertion et l'Accessibilit  des D ficients Auditifs) et de l'Apedahn (Association des Parents d'Enfants D ficients Auditifs de Haute Normandie). Le th me retenu pour ces journ es est : **Famille et surdit **. Il pourra se d cliner de deux mani res :

Vivre la surdit  en famille

L'arriv e d'un enfant sourd dans une famille provoque de nombreux bouleversements.

- Quelles sont les r percussions sur la vie familiale, les relations parents enfants mais aussi autres membres de la famille, fratrie, grands parents..... ?
- Comment mettre en place une communication et sous quelle forme ?
- Conf rence et t moignages permettront aux familles d' changer sur ces th mes.

Les familles et leur environnement l gislatif

Conna tre l'environnement l gislatif, les diff rents interlocuteurs, savoir o  chercher l'information, conna tre ses droits, sont des pr alables indispensables pour la participation effective des parents   l' ducation de leurs enfants et pour l'exercice de leur libre choix.

La loi de f vrier 2005 est en train de profond ment bouleverser les pratiques dans le champ du handicap. Elle a introduit un certain nombre de dispositions nouvelles :

- Les MDPH (maison d partementale des personnes handicap es) : elles ont remplac  les anciennes CDES et COTOREP : Quelle est leur composition ? Leur fonctionnement ? Quelles sont leurs missions ? Les  quipes d' valuations ont-elles  t  mises en place ? Existe-t-il des disparit s entre d partements ?
- La cr ation de la prestation de compensation (PCH)
A compter du 1er avril 2008, les parents

d'enfants handicap s pourront choisir entre deux types d'allocation : le compl ment d'AAEH ou la PCH.

  terme la PCH devrait remplacer l'AAEH. Les familles auront donc   faire des choix importants, quel syst me leur sera le plus favorable ?

La loi de 2005 a  galement r affirm  le droit   la scolarit  en milieu ordinaire et le libre choix des familles.

Le r le de l'Education Nationale et des enseignants r f rents dans la scolarisation des enfants handicap s s'est accru. La commission des droits et de l'autonomie peut prescrire, pour faciliter la scolarisation des enfants, une ouverture de droits vers un SSEFIS, ou attribuer des auxiliaires de vie scolaires (AVS ou EVS)

- Comment cohabitent ces dispositifs d'accompagnement ? Sont-ils compl mentaires ? Y a-t-il le risque de substitution ? Le libre choix est-il respect  ?
- Dans ce nouveau cadre, quelle place et quel r le pour les associations parentales ?
- Quelles sont les attentes des familles : de l'information, de la formation, de l'aide aux montages de dossier, de la repr sentation au niveau local, d partemental, national..... ?

Voil  un certain nombre de questions qui se posent et qui pourront alimenter nos discussions et notre r flexion.

Comme les ann es pr c dentes l'accessibilit  aux personnes d ficiennes auditives sera assur e. L'animation pour les enfants et les jeunes sera confi e   l'association ARC en CIEL. Vous trouverez dans ce bulletin le programme complet de ces journ es mais  galement nos programmes de formation en direction des professionnels ainsi que les tarifs des assurances proth ses 2008 .

Enfin n'oubliez pas de consulter notre site <http://www.unapeda.asso.fr> qui r guli rement mis   jour vous permettra de suivre toute l'actualit  concernant le handicap auditif.

DANS CE NUM RO :

Edito	1
Journ�es familiales	2
Journ�es familiales suite et cr�ation Ile de France	3
- Programme formation Interface et assurance	4

Journ e de mobilisation

Ni pauvre, ni soumis

Handicap, maladie invalidante

L'urgence d'un revenu d'existence !

L'UNAPEDA est signataire de l'appel et s'associe   l'APF :

Marche vers l'Elys e

LE 29 MARS 2008

www.nipauvrenisoumis.org

Nicole GARGAM

Journées familiales : Vivre la surdité en famille...

Pré PROGRAMME

Jeudi 1^{er} mai

14h à 18h30

Présentation des journées par Michel Kerdilès,
Président de l'Unapeda

Vivre la surdité en famille

14h30 à 16h00

Conférence avec Claire Eugène — Psychologue, Psychanalyste

Pause : 16h00 à 16h30

16h30 à 18h30

Table ronde et témoignages :

Parents sourds, enfants entendants, parents entendants, enfants sourds fratrie...



Vendredi 2 mai

9h à 12h30

La matinée du vendredi sera plus particulièrement consacrée à la place des familles dans le nouvel environnement créé par la loi de février 2005

Table ronde : Quelle participation des familles à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation ? 9h à 10h30 - Animation : Michel Kerdilès

Participants pressentis : Enseignants référents, Directeur MDPH ou responsable équipe pluridisciplinaire d'une MDPH, responsable de services de type CAMPS, SAFEP, ou SSEFISS, parent siégeant en MDPH, témoignages de familles, M. Brelinski, Directeur de l'établissement d'Arras (CEJS) représentant la FISAF.

Table ronde : L'exercice du libre choix du mode de communication par les familles, de quelles informations disposent elles, sur quels dispositifs peuvent elles s'appuyer ? 11h à 13h

Animation : Pierre Roger

Quelles peuvent être les sources d'information ?

Les CIS les MDPH, les CAMPS les associations ?

Comment mettre en œuvre un projet qui respecte le choix de la famille ?

Les dispositifs Education Nationale (les AVS et EVS)

Les services existants : services de type médicosocial, services de codeurs ou d'interprètes.

Témoignages de familles



En soirée, animation contes avec Annaïg LE NAOU et Olivier CARIAT

Samedi matin

9h à 12h 30

Atelier 1 (9h30 à 10h30) :

Le nouvel environnement créé par la loi de février 2005
Présentation rapide de la nouvelle législation et des changements qu'elle induit :
La MDPH, son fonctionnement, son organisation ses missions PCH ou AEEH ?
Les nouvelles modalités de scolarisation

Témoignages de parents et de responsables associatifs de différents départements.

Les fonctionnements différent- ils d'un département à un autre ?

Pause : 10h30 à 11h00

Atelier 2 (11h à 12h30) :

Les associations parentales, relais d'information pour les familles ?

L'existant : constats et évolution

Présentation rapide des associations parentales liées à la surdité
Historique de création des associations : pourquoi avoir créé des URAPEDA ? l'UNAPEDA ?

Les différents niveaux associatifs : local, départemental, régional, National et leur articulation.

Nécessité de travailler sur un projet associatif commun ?

Les attentes et les besoins des familles

Témoignages de responsables associatifs et débat

Vendredi après midi libre

Possibilité de visites :
Granville, La baie du Mont Saint Michel
La maison de la Baie



Journées familiales : Vivre la surdité en famille...

Informations pratiques

Accueil et tarifs

- ▀ Les enfants sont pris en charge par des animateurs pendant toute la durée du séjour pour des activités ou en garderie suivant l'âge.
- ▀ Le forfait avec hébergement donne droit aux conférences, animations, et pension complète du jeudi à partir de 14h (pas de repas du midi) au samedi (repas du samedi midi inclus).
- ▀ Le forfait sans hébergement donne droit aux conférences, animations. Les repas de midi sont inclus. Réservation obligatoire lors de l'inscription pour nous permettre de prévoir le nombre de repas.



Situation — Accès

Centre de vacances CCAS

"Le Rameau"

172 rue du fourneau

50400 Granville

Sur la côte ouest du Cotentin, Granville est une station balnéaire animée, grâce à son port de commerce très actif. Climat vivifiant

EN VOITURE

de Granville, sur le front de mer (D 911) en direction de St Pair-sur-Mer

EN TRAIN

Ligne directe de Paris-Montparnasse (3h)

Bulletin d'inscription ci-joint à compléter et renvoyer au plus tôt

UNAPEDA – Ile-de-France

Union Régionale des Parents d'Enfants Sourds et Malentendants

Création

L'Assemblée Générale Constitutive de l'UNAPEDA-Ile-de-France s'est tenu samedi 15 mars 2008 en présence de parents et de représentants d'associations.

Les participants ont souhaité une association ouverte à tous les parents d'enfants sourds et malentendants quelque soit leur mode de communication, leur choix de scolarisation.

L'association permettra également de fédérer les associations locales sur l'Ile-de-France.

Nous avons évoqué plusieurs projets qu'il nous faudra petit à petit mettre en place :

- Accueil des jeunes parents dès l'annonce du diagnostic
- Groupe de parole parents
- Soutenir les parents pour la scolarisation de leurs enfants
- Salon des établissements scolaires accueillant des enfants sourds et malentendants
- Forum des métiers — orientation en fin de scolarité,...

- Réseau autour des jeunes adultes : étudiants, jeunes travailleurs, ...
- Quels loisirs, quelle accessibilité à la culture ?

Un lieu de discussion et d'information sur internet, sous forme de blogs et de forums thématiques jeunes sourds, parents, ... sera également à mettre en place.

Les 2 prochaines réunions sont programmées :

- Samedi 17 mai
- Samedi 19 septembre

Tous les parents et les représentants d'association y seront les bienvenus.

Le président,
Pierre ROGER

Siège administratif
5 rue de Kervézennec — 29200 BREST



Téléphone : 082036 04 02
Messagerie : accueil@unapeda.fr



L'Unapeda organise trois SESSIONS DE FORMATIONS en direction des professionnels et une rencontre administrateurs / directeurs de services

Formations interface de communication : s'adressent aux interfaces de communication en exercice, en démarche de professionnalisation.

→ **Technique d'interprétation**
Paris — 5, 6 et 7 mai 2008

L'Interface de Communication dans la réalisation de ses accompagnements peut être amené à réaliser des prestations d'interprétation en langue des signes qui, pour des raisons propres au contexte de ce suivi, ne peuvent être confiées à un interprète en langue des signes. Ce type d'intervention requiert la maîtrise de techniques spécifiques.

Contenu :

- Éléments de linguistique générale
- La théorie Guillaumienne
- Renforcement linguistique
- L'interprétation consécutive
- L'interprétation simultanée
- La déverbalisation
- Le sens avant le lexique
- La question du « qui fait quoi ? »

Intervenant : Didier Flory, interprète, formateur à l'INS HEA

→ **Interface de Communication, La relation d'aide**
Nantes — 22 23 24 octobre 2008

Dans sa pratique professionnelle, l'interface de communication est confronté à une dualité entre son cadre et sa finalité :

- **Le cadre** : il s'inscrit dans une relation d'aide entre le professionnel et l'usager qui induit une dépendance de fait de ce dernier
- **La finalité** : elle vise à l'autonomie de cet usager et donc à une émancipation par rapport au cadre d'intervention

Concrètement l'interface de communication est amené à justifier son action par rapport à une prise en charge qui peut être qualifiée d'assistanat.

Le contenu :

- 1 - L'accompagnement : principes et méthodes
 - **L'accueil** : les différents types d'accueil, les techniques d'entretiens, les enjeux, le contrat.
 - **Le tiers pédagogique** : les acteurs en présence, identification des besoins, une pédagogie spécifique intégrée.
 - **Le projet** : de l'identification des différents objectifs vers la définition du projet
 - **Le contrat** : son contenu, son champ d'application, ses limites

d'application, sa formalisation.

- **Le mandat** : qui fixe le mandat ? (la structure, le financeur, le législateur, etc.), ses droits et devoirs.

2 - La relation d'aide

La notion du double lien / de l'injonction paradoxale :

position intrinsèque à la problématique d'intervention

Les issues possibles : émancipation, agressivité, fuite, sidération.

Ethique et technique

→ **Modèle de l'interface de communication - La Grande Motte. Dates à déterminer**

Objectifs :

1. Maîtriser le modèle théorique et les concepts afférents du métier d'interface de communication
2. Situer sa pratique dans ce cadre

Contenu : concepts abordés

- Prise en charge, accompagnement, prestation
- Besoin, expression du besoin, demande
- Soins, passerelle, ergonomie
- Valeurs et charte déontologique

Renseignements et inscription au siège administratif par mail ou téléphone du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h

L'assurance contours – Implants – Appareils HF

Tarif, inchangé en 2008

L'UNAPEDA continue de proposer une assurance pour tous les types d'appareils auditifs : prothèses, appareils HF, et implants cochléaires (partie externe)...

Rappel succinct des garanties :

Les appareils auditifs seront refusés en garantie dès lors qu'ils auront 7 ans ou plus à la date de la souscription. La présente assurance a pour objet de garantir, contre les risques de vol, perte et dommages accidentels, les appareillages auditifs.

De tout remboursement, il sera déduit une franchise de 20€. Nous interviendrons après remboursement des organismes sociaux et complémentaires. Aucune vétusté ne sera appliquée sur les réparations.

Lorsque le ou les appareils ne sont pas réparables :

- appareils de 1 à 24 mois = pas de vétusté
- appareils de plus de 24 mois = il sera déduit une vétusté de 1% par mois commencé, à partir de la date d'acquisition de l'objet sinistré (exemple : le 25^{ème} mois = vétusté 25%, le 45^{ème} mois = vétusté 45%) applicable sur sa valeur de remplacement, avec un plafond de vétusté de 60%.

Choix des plafonds garantis et leur coût annuel

- Formule 1 : 1 500 € 50 €
- Formule 2 : 3 000 € 90 €
- Formule 3 : 5 000 € 130 €
- Formule 4 : 10 000 € 180 €

La formule choisie par l'adhérent doit correspondre au montant total de la facture d'achat du ou des appareils assurés.